



BIC : les particularités fiscales de l'adhésion à un centre de gestion agréé

Fiche pratique publié le 18/07/2013, vu 801 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

L'adhésion à un centre de gestion agréé permet de bénéficier de services comptables et fiscaux.

L'adhésion à un centre de gestion agréé permet d'approfondir la compréhension et l'analyse de la situation financière de l'entreprise, à travers ses trois rôles distincts :

- un rôle de prévention fiscale qui consiste à vérifier la cohérence et la vraisemblance des déclarations fiscales des adhérents,
- un rôle de prévention économique. Le CGA fournit chaque année un rapport de gestion et de prévention individuelle,
- un rôle formatif.

L'adhésion à un centre de gestion agréé permet de bénéficier de divers avantages fiscaux.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/centre_gestion_agree.jsp